

COMMUNE DE CAVEIRAC
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
PORTANT SUR LE PROJET DE DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN
COMPATIBILITE N° 1 DU PLU

Par arrêté n° 318_077_2024 du 14 mai 2024 le Maire de Caveirac a organisé l'ouverture d'une enquête publique portant sur la déclaration de projet du programme de logements sociaux seniors sur le site du Parc d'Activités du 3^{ème} Millénaire, emportant mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Caveirac.

Monsieur GENNAI Roger, a été désigné en qualité de Commissaire enquêteur et Monsieur BROTTES Jean en qualité de Commissaire enquêteur suppléant, par décision n° E24000043/30 du 9 avril 2024 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Caveirac pour une durée de 31 jours consécutifs du 4 juin au 4 juillet 2024 inclus. L'enquête publique porte à la fois sur l'intérêt général du programme de logements locatifs sociaux seniors et sur la mise en compatibilité du PLU qui en est la conséquence.

Le dossier d'enquête publique, composé de la notice de présentation de l'opération d'intérêt général, du projet de mise en compatibilité n°1 du PLU incluant l'évaluation environnementale, du procès-verbal de la réunion d'examen conjoint qui s'est tenue en Mairie de Caveirac le 13 mai 2024, des avis des personnes publiques associées transmis par courrier ou courrier électronique, de l'information de la MRAe Occitanie en date du 10 mai 2024 faisant connaître l'absence d'observation sur le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du PLU, et d'une note règlementaire, sera tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique selon les modalités suivantes :

- sous format papier et sous format numérique sur un poste informatique tenu à la disposition du public en Mairie de Caveirac, Place du Château, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie. Du 4 au 30 juin 2024 : le lundi de 9h00 à 17h00, les mardi, mercredi et jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le vendredi de 8h00 à 12h00. Du 1er au 4 juillet 2024 : le lundi de 8h00 à 15h00, les mardi, mercredi et jeudi de 8h00 à 13h00

- sous format numérique téléchargeable sur le site internet de la Ville de Caveirac (www.mairie-caveirac.fr, Rubrique Cadre de vie)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions jusqu'à la date limite du 4 juillet 2024 à 12 heures 30 :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles côtés et paraphés par le commissaire enquêteur mis à disposition en Mairie de Caveirac, Place du Château, aux jours et heures habituels d'ouverture indiqués ci-avant ;

- par courrier adressé à M. le commissaire enquêteur MEC PLU Caveirac, par voie postale ou déposé en Mairie de Caveirac, Place du Château, 30820 CAVEIRAC ;

- par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante créée spécifiquement pour l'enquête publique : enquetepublique.mec1plu@caveirac.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Caveirac 1^{er} étage, salle des mariages aux dates et heures ci-dessous :

- le mardi 4 juin 2024 de 9 H 00 à 12 H 30
- le jeudi 20 juin 2024 de 13 h 30 à 17 h 00
- le jeudi 4 juillet 2024 de 9 h 00 à 12 h 30

La personne responsable du projet de mise en compatibilité n°1 du PLU est la Commune de Caveirac, représentée par son Maire, M. Jean-Luc CHAILAN.

Les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de M. Cyril GUERRE, 6ème Adjoint délégué à l'Urbanisme, en Mairie de Caveirac, ou au service urbanisme de la mairie de Caveirac - téléphone : 04 30 06 52 59, ou 04 30 06 52 52, courriel : urbanisme@caveirac.fr

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un délai d'un an en Mairie de Caveirac aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site Internet de la Ville de Caveirac (www.mairie-caveirac.fr, Rubrique Cadre de vie). Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au Code des relations entre le Public et l'Administration.

Le projet de mise en compatibilité n°1 du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du Commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil Municipal de Caveirac pour approbation.